

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif à la liste des accords bilatéraux d'investissement visés à l'article 4, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1219/2012 du Parlement européen et du Conseil établissant des dispositions transitoires pour les accords bilatéraux d'investissement conclus entre des États membres et des pays tiers***(«Journal officiel de l'Union européenne» C 131 du 8 mai 2013)*

(2013/C 324/08)

1. Page 12, après la ligne relative à l'accord entre la République tchèque et la République d'Albanie, la ligne suivante est insérée:

	«République algérienne démocratique et populaire	Accord entre la République tchèque et la République algérienne démocratique et populaire sur la promotion et la protection réciproques des investissements	22.9.2000»
--	--	--	------------

2. Page 17, après la ligne relative à l'accord entre la République tchèque et la République du Yémen, la ligne suivante est insérée:

	«République du Zimbabwe	Agreement between the Czech Republic and the Republic of Zimbabwe for the promotion and reciprocal protection of investments	13.9.1999»
--	-------------------------	--	------------

3. Page 19, après la ligne relative à l'accord entre le Royaume de Danemark et la République de Corée, la ligne suivante est insérée:

	«État du Koweït	Agreement between the Kingdom of Denmark and the State of Kuwait for the promotion and reciprocal protection of investments	1.6.2001»
--	-----------------	---	-----------

4. Page 29, après la ligne relative à l'accord entre la République fédérale d'Allemagne et la République togolaise, la ligne suivante est insérée:

	«République de Trinité-et-Tobago	Treaty between the Federal Republic of Germany and the Republic of Trinidad and Tobago concerning the Encouragement and Reciprocal Protection of Investments	8.9.2006»
--	----------------------------------	--	-----------

5. Page 56, après la ligne relative à l'accord entre la Hongrie et la Mongolie, la ligne suivante est insérée:

	«Monténégro, République de Serbie	Agreement between the Government of the Republic of Hungary and the Federal Government of the Federal Republic of Yugoslavia for the promotion and reciprocal protection of investments	20.6.2001»
--	-----------------------------------	---	------------

6. Page 66, après la ligne relative à l'accord entre la République d'Autriche et la Fédération de Russie et la République du Tadjikistan, la ligne suivante est insérée:

	«Royaume d'Arabie saoudite	Agreement between the Republic of Austria and the Kingdom of Saudi-Arabia concerning the Encouragement and Reciprocal Protection of Investments	30.6.2001»
--	----------------------------	---	------------